

D.F. lundi 13/6/77

35329 Ille-et-Vilaine

Faits Divers

Attentat contre le Centre d'études de la Télévision et des Télécommunications

Plus de six millions de francs de dégâts

RENNES. — Cette fois, c'est le vaste complexe scientifique de la Z.A.C. de Coesmes, entre Rennes et Cesson, qui a vu passer des poseurs de bombes.

L'organisme visé était le Centre Commun d'Etudes de la Télévision et des Télécommunications, qui possède des laboratoires à l'est de l'ensemble universitaire de Rennes-Beaulieu. A proximité se situent le Centre technique de la Caisse d'épargne et des laboratoires de la firme Thomson.

L'explosion s'est produite à 1 h 50 dans la nuit de samedi à

dimanche peu après le départ de deux voitures, constaté par le gardien d'un établissement voisin.

Très vite, la gendarmerie de la rue de Fougères sous les ordres du lieutenant Lochet fut sur place. Elle constata que deux bombes avaient été posées : l'une contre une façade de l'immeuble et l'autre sous une fourgonnette abritant des instruments de contrôle électronique qui devaient être livrés, ce matin, à des centres de télévision et de télécommunications. Cette fourgonnette et tout son

contenu ont été complètement détruits.

A l'intérieur des laboratoires, les ravages ne pouvaient être plus considérables : plafonds effondrés, fils électriques en festons et décapsés de leur gaine, appareils détruits, fenêtres et portes soufflées, etc. Tout cela faisait aussitôt penser aux attentats connus en février dernier contre le Centre de Redevances au Colombier, et en mars contre les services administratifs de l'E.D.F. dans le quartier du boulevard Voltaire.

Les dégâts subis par le C.C.E.T.T. n'ont pas encore été exactement chiffrés mais ils seraient compris entre six et dix millions de francs. A lui seul, l'ordinateur qui a été mis hors d'usage coûte un million de francs.

Comme d'habitude l'enquête s'avère très difficile : les gendarmes ont seulement pu constater que les criminels avaient découpé et soulevé le grillage de clôture dans un endroit à l'écart de la route. Grâce au chien policier de la gendarmerie, ils ont acquis la certitude que les criminels qui étaient certainement plusieurs, étaient bien les occupants des deux voitures : l'animal en effet est allé sans hésiter de la brèche dans le grillage au lieu de stationnement. Malheureusement l'homme qui avait vu passer les véhicules n'a pu donner une quelconque indication sur ceux-ci.

Non

encore revendiqué

Alors que les précédents attentats commis à Rennes avaient été aussitôt — signés — par le F.L.B.-A.R.B. celui-ci n'a pas encore été revendiqué. Cependant, quels qu'en soient les auteurs, il indignera une fois de plus la très grande majorité des Bretons hostiles à de tels actes qui ne mènent absolument à rien et dont les victimes sont une fois encore les contribuables.



O.F. du lundi 13/6/77

DOUBLE CHARGE D'EXPLOSIFS contre un laboratoire de la T.V. et des P.T.T. PLUS DE 6 MILLIONS DE F DE DEGATS

ENTRE SIX ET DIX MILLIONS DE FRANCS : c'est le montant des dégâts causés aux installations du Centre commun d'études de télévision et de télécommunications (C.C.E.T.T.), situé à Cesson-Sévigné, aux portes de Rennes, par un double attentat à l'explosif. Deux charges, dont on ignore la nature, ont explosé en même temps, à 1 h 50, dans la nuit de samedi à dimanche.

L'une d'elle avait été placée au pied de la façade de l'immeuble, l'autre sous une fourgonnette chargée d'instruments de contrôle électronique qui devaient être livrés ce matin. Dans le bâtiment, les dégâts sont considérables : plafonds effondrés, fenêtres et portes soufflées, appareils scientifiques de grand prix — dont un ordinateur — gravement endommagés. L'attentat n'a pas encore été revendiqué mais la cible choisie, télévision, laisse penser que les poseurs de bombe se réclament du F.L.B..

Le Centre commun d'études de télévision et de télécommunications est un organisme de recherches appliquées, constitué conjointement par l'ORTF et les PTT en 1972.

Les chercheurs y développent des techniques nouvelles en matière de traitement, de transmission et de distribution de signaux audiovisuels. Le CCETT possède à son actif la mise au point par exemple d'un système d'informations écrites communiquées « à la carte » sur écran de télévision, système baptisé « Antiope » (O.P. 3 et 4 août 76).

L'effectif du centre est d'environ 200 personnes dont les trois quarts viennent des PTT, les charges de fonctionnement du centre sont réparties à égalité entre les PTT et TDF (Télé-diffusion de France, qui, depuis le 1^{er} janvier 1975, a repris les droits et obligations de l'ex-ORTF).

comme ceux qui ont frappé en février 1974 l'émetteur de Roc-Trédudon et en février dernier le centre de redevances radio-télé de Rennes.

Comme dans ce genre d'attentat, l'enquête s'avère difficile : les poseurs de bombes ont agi avec discrétion, ils sont venus à plu-

sieurs, vraisemblablement dans 2 voitures laissées en stationnement devant le grillage d'enceinte, qu'ils ont découpé et soulevé dans un endroit écarté de la route. Un témoin a d'ailleurs aperçu ces deux voitures peu avant l'explosion mais n'a pu donner aucune indication précise à leur sujet.



O.F du 14/6/77

35 - Ille-et-Vilaine

Réactions indignées contre l'attentat du C.C.E.T.T.

On craint déjà que des implantations nouvelles ne puissent s'effectuer en Bretagne

L'attentat commis contre le Centre commun d'études de la télévision et des télécommunications a soulevé, dans tous les milieux rennais, sans exception, un profond dégoût. Il apparaît, comme le fait d'irresponsables, qui n'ont rien compris aux problèmes réels de la Bretagne d'aujourd'hui et vivent dans un passéisme, dont nous nous gardons bien de nier l'intérêt historique et la valeur culturelle.

En un temps, où le combat pour la vie des « Régions » est particulièrement dur, face à un centralisme parisien, qui n'accepte les décentralisations qu'à contre-cœur, c'est vraiment rendre un mauvais service à la Bretagne que de s'attaquer à des laboratoires de recherche et à ce « tertiaire supérieur », réclamé d'un commun accord par les économistes, les politiques, les syndicalistes.

En écrivant ces lignes, nous parlons en parfaite connaissance de cause : le préjudice considérable subi — qui peut atteindre le milliard d'anciens francs, si l'on tient compte de la valeur actuelle de remplacement des matériels détruits — peut remettre en cause un nouveau développement sur place du Centre commun d'études de la télévision et des télécommunications.

Les réactions dans les sphères dirigeantes de la télévision sont d'autant plus dures, qu'auparavant, il y a eu les précédents attentats de Roc-Tréhudon et du

Centre de redevances du Colombe, à Rennes.

D'autre part, tous les chercheurs des laboratoires de la Z.A.C. de Coësmes, professionnellement solidaires, se sentent touchés par cet acte stupide et se demandent s'ils ont eu raison de venir dans une région, dont certains habitants donnent, apparemment, si peu d'importance à la recherche et aux emplois de haut niveau.

Ainsi, qu'on le veuille ou non, la pose de bombes ne résoud pas les problèmes, mais en suscite beaucoup d'autres...

Le maire de Rennes : C'est tout le secteur électronique de Bretagne qui est touché

« L'attentat contre le C.C.E.T.T., écrit M. Edmond Hervé, maire de Rennes, est une atteinte nouvelle au patrimoine national, dans ce qu'il a de plus novateur. A travers l'établissement visé, c'est en définitive tout le secteur électronique et informatique de Bretagne, qui se trouve touché. »

Et le maire exprime la crainte de voir ajournés, de ce fait, certains projets d'implantation ou

d'extension : « Le maire de Rennes, au cours des semaines passées, a multiplié — et multipliera — les contacts pour qu'une véritable stratégie du développement électronique régional puisse être organisée. Il seraît grave que ses efforts, et ceux de ses partenaires, ne puissent déboucher. Le geste aveugle et destructeur de personnes inconnues pour l'instant, ne saurait décider de l'avenir. »

Les syndicats du C.C.E.T.T. : Un risque pour la démocratie

Les sections syndicales C.G.T. et C.F.D.T. du C.C.E.T.T., protestent vivement contre la « violence absurde, qui prive un certain nombre de travailleurs de leur outil de travail. »

Et elles ajoutent :

« A qui peut profiter la destruction d'un centre de recherches spécialisée dans le domaine de l'audiovisuel ? Sûrement pas aux

travailleurs du C.C.E.T.T. ou des entreprises sous-traitantes, ni même à la Bretagne, qui a bien besoin de tels centres pour favoriser l'implantation industrielle et diminuer le chômage. »

« Sûrement pas non plus au monde du travail, dans son ensemble, qui voit, dans l'escalade de la violence actuelle, un risque sérieux encouru pour la démocratie. »

Le Parti républicain

Le Parti républicain (Fédération de Bretagne) demande à l'ensemble des formations politiques, syndicales et culturelles, de condamner fermement, « et non du bout des lèvres, comme le font certains d'entre-elles, en recherchant des explications, en forme d'absolution, tout attentat qui, par sa nature même, est injustifiable dans une France démocratique. »

Pour le P.R., les auteurs de l'attentat cherchent à dissuader les Pouvoirs publics d'investir en Bretagne. Et il conclut « qu'aucun Démocrate, soucieux de l'avenir de la Bretagne, ne peut rester indifférent à cet engrenage, qui déboucherait sur la misère et sur la violence. »

Les P.T.T.-C.F.D.T. :

Un acte absurde

Le syndicat C.F.D.T. des P.T.T. exprime son indignation et « condamne de tels actes, qui ne peuvent déboucher que sur une volonté d'empêcher toute évolution démocratique normale. »

Et de poser la question : « Quel intérêt stratégique peut présenter un tel acte, sachant que le C.C.E.T.T. a pour seule vocation de préparer l'audio-visuel de demain ? »

« Certes, les moyens audiovisuels, qui vont se développer prochainement, peuvent être confisqués, au seul bénéfice du pouvoir centralisateur. Mais, il s'agit là d'un problème national, nécessitant un large débat. Ce n'est pas le plastique d'un Centre de recherches techniques qui le résoudra. »

« Alors pourquoi cet acte absurde, qui va porter préjudice aux travailleurs du Centre ? »

Le F.L.B.-A.R.B. revendique l'attentat contre le C.C.E.T.T. à Rennes

RENNES. — Le F.L.B.-A.R.B. a adressé à « Ouest-France » un texte revendiquant l'attentat contre le C.C.E.T.T. « après la visite d'un haut fonctionnaire, venu admirer un des symboles du prestige de la France, implanté dans notre pays-occupé (...) ».

Le communiqué qui considère cette visite « comme une insulte » est signé YOUEENN AR SORN.

Le F.L.B.-A.R.B fait vraisemblablement référence à la visite le 7 juin, de M. Segard secrétaire d'Etat aux Postes et Télécommunications.

L'enveloppe de la lettre portait le cachet de Rennes-Centre, 21 h 15, le 12 juin 1977, c'est-à-dire plusieurs heures après les faits.

On évoque évidemment, après cet attentat, ceux de Roc-Tréudon et du Centre de redevances du Colombier à Rennes. Le premier avait fait 5 millions de francs de dégâts. Le nouvel attentat de dimanche matin coûtera 10 millions de francs.

« A travers le C.C.E.T.T., c'est en définitive tout le secteur électronique et informatique de Bretagne qui se trouve touché » a déclaré hier M. Edmond Hervé, le maire de Rennes.

« Rennes-Vivre-Ensemble » : Ils veulent nuire au développement de la Région

Le groupe « Rennes-Vivre-Ensemble », animé par M. J.-P. Chaudet, déclare que cet attentat est un des plus stupides qui aient été commis en Bretagne. Il rappelle que le C.C.E.T.T. est le « symbole de la volonté d'aménager harmonieusement le territoire breton » et qu'il a permis la création de mille emplois, à Rennes.

Et le groupe conclut : « Les Rennais et les Bretons doivent prendre conscience de la porté de l'attentat, dont les auteurs ont agi,

comme s'ils entendaient nuire, sciemment, aux instruments du développement de notre cité et de notre région.

« Aucun Rennais n'oubliera que la reconstitution des installations du C.C.E.T.T. sera payée par l'Etat et que les dégâts représentent le financement d'un kilomètre de la rocade Nord ou la subvention annuelle accordée aux services de transports en commun du S.T.A.R. »

P.T.T.-C.G.T.

Le syndicat C.G.T. des P.T.T. condamne l'attentat et déclare : « Aujourd'hui dégâts matériels, demain du personnel des P.T.T. sera peut-être victime de tels agissements ».

« Cette violence, écrit-il, ne peut que porter préjudice aux travailleurs des P.T.T. en lutte pour défendre ses revendications et son outil de travail ».

DOUBLE CHARGE D'EXPLOSIF

contre le laboratoire

de la T.V. et des P.T.T.

de Cesson-Sévigné

**Plus de six millions de francs
de dégâts**

(Lire page 5).

à la page

O.F.

13/6/77

L'ATTENTAT commis dimanche matin contre les installations de C.C.E.T.T. à Cesson, près de Rennes, porte à 20 millions de francs « le total des sommes gaspillées au détriment de la population française tout entière (...) un matériel très sophistiqué a été détruit (...) et cela ne sera pas sans conséquences sur les activités du CCETT à Rennes, dont une partie du personnel se trouve privée de son instrument de travail. »

Rappelant l'attentat de Roc Trédudon, TDF s'interroge sur « l'opportunité de reconstituer et de développer » un centre dans une région « où ses installations semblent être l'une des cibles favorites des extrémistes. »

Ouest-France 7

du 15/6/77



Le 13 juin 1977

Communiqué de Monsieur Edmond HERVE, Maire de Rennes.

L'attentat contre le C.C.E.T.T. est une atteinte nouvelle au patrimoine national dans ce qu'il a de plus novateur.

A travers l'établissement visé c'est en définitive tout le secteur électronique et informatique de la Bretagne qui se trouve touché.

Nous faisons appel au sang froid des autorités publiques et privées, soucieuses de l'intérêt supérieur de la Bretagne et de la France, pour que cet incident grave ne serve pas de prétexte ou d'explication à la remise en cause de certains projets d'implantation ou d'extension.

Le Maire de Rennes, au cours des semaines passées, a multiplié - et multipliera - les contacts pour qu'une véritable stratégie du développement électronique régional puisse être organisée.

Il serait grave que ses efforts et ceux de ses partenaires ne puissent déboucher.

Le geste aveugle et destructeur de personnes inconnues pour l'instant ne saurait décider de l'avenir.

Nous faisons confiance à l'esprit civique de nos concitoyens pour qu'ils refusent tout ce qui peut concourir à une stratégie de la tension.

FRANCE RÉGION
13 JUILLET 1977
Direction Régionale
RENNES

Communiqué de RENNES VIVRE ENSEMBLE

L'attentat commis contre le Centre commun de recherches de la Télévision et des Télécommunications est l'un des plus stupides et l'un des plus graves qui ait été commis sur le sol de notre Bretagne.

Le C. C. E. T. T. implanté à Rennes depuis 1971 est le symbole d'une volonté d'aménager harmonieusement le territoire breton et le fruit d'une collaboration fructueuse entre les autorités de l'Etat et les responsables locaux du développement économique. Le C. C. E. T. T. a permis, directement et indirectement, la création d'un millier d'emplois dans la capitale bretonne; les découvertes de ses chercheurs ont donné à Rennes et à la Bretagne un renom international dans le domaine des télécommunications. Conscient de l'avantage que représentent ces activités pour notre région, le gouvernement vient d'accorder des crédits importants pour que le C. C. E. T. T. dispose de locaux adaptés à sa vocation.

Les Rennais et les Bretons doivent prendre conscience de la portée de l'attentat dont les auteurs ont agi comme s'ils intentaient nuire sciemment aux instruments du développement de notre cité et de notre région.

Aucun Rennais n'oubliera que la reconstitution des installations du C. C. E. T. T. sera payée par l'Etat et que les dégâts représentent le financement d'un kilomètre de la Rocade Nord ou la subvention annuelle accordée aux services de transports en commun du S.T.A.R.

Pour RENNES VIVRE ENSEMBLE

J. P. CHAUDET

FRANCE RÉGIONS 3

13 JUIN 1977

Direction Régionale
RENNES

Communiqué du PARTI REPUBLICAIN

La Bretagne est encore éprouvée par un attentat dont les conséquences politiques et économiques sont graves pour notre région.

La population bretonne refuse d'être assimilée au nihilisme de quelques désespérés dont on souhaiterait savoir par qui ils sont manipulés.

Le Parti Républicain demande à l'ensemble des formations politiques, syndicales et culturelles de condamner fermement et non, comme le font certaines d'entre elles, du bout des lèvres en recherchant des explications en forme d'absolution, tout attentat qui, par sa nature même, est injustifiable dans une France démocratique.

Le développement économique et scientifique de la Bretagne ne peut être acquis qu'avec l'aide de l'Etat. En s'attaquant à des installations financées par lui dans le cadre d'une décentralisation d'activité, ils cherchent à dissuader les pouvoirs publics d'investir en Bretagne et à continuer l'indispensable politique d'aménagement du territoire. Les inspirateurs des attentats clameront, ensuite, que notre région est abandonnée par le pouvoir central et ils espèrent qu'alors les Bretons, se sentant déshérités, se rallieront à leur cause.

Aucun démocrate, soucieux de l'avenir de la Bretagne, ne peut plus rester indifférent à cet engrenage qui déboucherait sur la misère et sur la violence.

Pour les Fédérations de Bretagne du
Parti Républicain

Eugène BEREST

Jean-Pierre CHAUDET

14/07/77

FRANCE REGIONS 3

14 JUILLET 1977

Département d'Ille et Vilaine
RENNES 3

COMMUNIQUE de M. Henri FREVILLE

Ancien Maire de Rennes
Sénateur d'Ille et Vilaine

L'attentat perpétré dans la nuit de samedi à dimanche contre les nouvelles installations du "CENTRE DE RECHERCHE COMMUN AUX POSTES ET TELECOM-MUNICATIONS et à la TELEVISION" a suscité de très vives réactions dans tous les milieux.

Prié, de toutes parts, d'exprimer une opinion sur cet évènement, je tiens à indiquer, dès l'abord, qu'il ne saurait être dans mon propos d'intervenir, d'une manière ou d'une autre, dans une quelconque polémique mais, d'exprimer mon sentiment personnel, de situer l'évènement dans le véritable contexte qui est le sien et de dégager les graves conséquences éventuelles qui risquent de s'ensuivre au détriment de Rennes et de la Bretagne toute entière, tant du point de vue de l'économie générale que de l'emploi.

Au vu de l'étendue du désastre - car désastre il y a - mon sentiment profond est celui d'une immense tristesse. Les fruits de douze années d'efforts continus, patients, cohérents, accomplis en plein accord avec les pouvoirs publics, les techniciens et les chercheurs risquent d'être anéantis. On comprendra que personne plus que moi-même et les pionniers des deux grands services en cause puisse être plus profondément atteint.

Il est de mon devoir de rappeler :

1°) - Que l'ambition de faire de Rennes une ville à vocation de recherche dans les domaines des techniques de pointe, par une collaboration poussée entre l'Etat, l'Université, la Ville a été formulée par moi-même au nom de la première municipalité que j'ai présidée, en mars 1954. Je suis resté fidèle à cette option, pendant les 24 années de mes quatre mandats municipaux successifs.

- Cette vocation a été confirmée et officialisée, en janvier 1960, à Rennes même, par M. Michel DEBRE, alors premier ministre : de là est née la notion de "triangle électronique Rennes-Lannion-Brest". Toute une série de réalisations ont suivi.

2°) - En 1964-1965 le gouvernement décidait que les services techniques des télécommunications des armées soient réorganisés et transférés à Rennes, sous la forme d'un "Centre électronique de l'Armement".

3°) { En décembre 1967, le Comité interministériel pour l'Aménagement du Territoire décidait du transfert progressif et concerté à Rennes :

- de l'Ecole Militaire Supérieure technique des transmissions
- de la section électronique de l'Ecole Supérieure d'Electricité
- de l'Ecole Nationale Supérieure des Télécommunications
(ce dernier transfert devait faire l'objet d'une révision en 1975).

4°) - En octobre 1969, le gouvernement accentuait cette politique en décidant, notamment, la réalisation d'un réseau expérimental de transmissions de données à très grande vitesse, reliant Paris et la Bretagne

5°) - En mai 1971, étaient approuvés le principe et les modalités de l'implantation à Rennes de l'option informatique de l'Ecole Nationale Supérieure des Télécommunications et du C.C.E.T.T.

6°) - Après la réforme de l'O.R.T.F., en 1974, l'interlocuteur des P.T.T. dans le cadre du C.C.E.T.T. devenait la "Télédiffusion de France", établissement public de l'Etat.

7°) - Le 11 avril 1975, le Comité interministériel de l'Aménagement du Territoire décidait la décentralisation à Rennes du Service de Téléinformatique.

Toute une série d'autres mesures complémentaires avaient été prises, au cours de ces années jusqu'en 1976, sur lesquelles je ne m'étendrai pas mais, qui, dans leur tout, sont cruciales, par leurs effets cumulés, pour l'économie bretonne toute entière, par les postes qui devront être créés et les retombées industrielles de grande qualité qui ne peuvent manquer d'en résulter.

Au cours des 12 dernières années, mes collègues des deux dernières municipalités et moi-même avons travaillé sans relâche, pour l'heureux aboutissement de ces entreprises. Pour les Télécommunications et le C.C.E.T.T. nous avons trouvé chez tous leurs responsables un concours désintéressé et efficace. C'est sur le terrain municipal de la Mabilais (ancien abattoir), qu'ont été édifiés les locaux remarquables, communs aux Télécommunications et au C.C.E.T.T. Celui-ci devait, dans les projets, quitter ces locaux pour s'implanter à Cesson, sur la Z.A.C. districale de Coësmes. Après son départ de la Mabilais, le service de Téléinformatique devait prendre sa place. Ainsi Rennes, progressivement, jouerait le rôle important qui, dans notre esprit, lui était assigné.

Fin Février 1977, le Comité Interministériel prenait officiellement la décision attendue et confirmait le transfert à Cesson du C.C.E.T.T. dans de nouveaux bâtiments à construire, susceptibles d'accueillir 450 personnes. C'était l'aboutissement définitif des conversations et opérations engagées depuis 1971.

Je fis part à la presse de cette décision par un communiqué au début du mois de mars. Sa publication ne donna lieu à aucun écho. La chose était, cependant, de très grande portée.

La question maintenant posée est la suivante : les énormes dégâts subis, l'incertitude et la précarité évidente de réalisations de l'espèce en Bretagne, ne risquent-elles pas de compromettre définitivement les résultats attendus ?

Que va faire, dans ces conditions, l'Etablissement public "Télévision de France" dont les pertes sont lourdes et le capital restreint ?

Les implantations d'industries de haute technicité en informatique et télécommunications ne risquent-elles pas d'être différées ou, à tout jamais annulées ?

Je pose ces questions avec sérénité et objectivité, sans aucun esprit polémique mais j'avoue être infiniment troublé par ce qui survient.

Négociations nombreuses, création de la ZAC districale de Coësmes, études sans nombre menées à bien, tout cela remis en cause. C'est là chose d'une gravité exceptionnelle.

Je me garderai, en terminant, de condamner sommairement tels ou tels. Je déplore seulement les informations partielles ou erronées, inspirées trop souvent par l'esprit polémique ou partisan, qui ont tendu à faire croire aux Bretons de bonne foi, attachés à un idéal respectable, qu'il était question de "coloniser" la Bretagne, alors que les artisans désintéressés de cette politique désiraient, avant tout, accroître son potentiel scientifique, technique et industriel.

Les grands responsables de ces malentendus qui troublent la Bretagne et risquent d'empêcher son développement ne sont-ils pas, d'abord, ceux qui, susceptibles de connaître les réalités concrètes, ne les ont pas objectivement et impartiallement exposées ?

L'attentat contre le C.C.E.T.T.

Le sénateur Henri Fréville exprime son inquiétude pour l'avenir de l'économie et de l'emploi en Bretagne

Nous avons donné déjà un certain nombre de réactions à la suite de l'attentat perpétré contre le C.C.E.T.T., et nous exprimions notamment les craintes qui se sont fait jour, de voir stopper l'implantation d'industries de haut niveau en Bretagne, si ce n'est d'en voir quitter notre province.

De plusieurs côtés, des voix se sont adressées à M. Henri Fréville, ancien maire de Rennes, qui connaît fort bien le problème du C.C.E.T.T., pour qu'il donne son opinion. C'est ainsi qu'il écrit :

« Je tiens à indiquer, dès l'abord, qu'il ne saurait être dans mon propos d'intervenir, d'une manière ou d'une autre, dans une quelconque polémique mais, d'exprimer mon sentiment personnel, de situer l'événement dans le véritable contexte qui est le sien et de dégager les graves conséquences éventuelles qui risquent de s'ensuivre au détriment de Rennes et de la Bretagne tout entière, tant du point de vue de l'économie générale que de l'emploi.

« Au vu de l'étendue du désastre – car désastre il y a – mon sentiment profond est celui d'une immense tristesse. Les fruits de douze années d'efforts continus, patients, cohérents, accomplis en plein accord avec les pouvoirs publics, les techniciens et les chercheurs risquent d'être anéantis. On comprendra que personne plus que moi-même et les pionniers des deux grands services en cause puisse être plus profondément atteint.

« Il est de mon devoir de rappeler :

1. Que l'ambition de faire de Rennes une ville à vocation de recherche dans les domaines des techniques de pointe, par une collaboration poussée entre l'Etat, l'Université, la ville a été formulée par moi-même au nom de la première municipalité que j'ai présidée, en mars 1954. Je suis resté fidèle à cette option, pendant les 24 années de mes quatre mandats municipaux successifs.

« Cette vocation a été confir-

mée et officialisée, en janvier 1960, à Rennes même, par M. Michel Debré, alors premier ministre : de là est née la notion de « triangle électronique Rennes-Lannion-Brest ». Toute une série de réalisations ont suivi.

2. En 1964-1965, le gouvernement décidait que les services techniques des télécommunications des armées soient réorganisés et transférés à Rennes, sous la forme d'un « centre électronique de l'armement ».

3. En décembre 1967, le comité interministériel pour l'aménagement du territoire décidait du transfert progressif et concerté à Rennes : de l'école militaire supérieure technique des transmissions, de la section électronique de l'école supérieure d'électricité, de l'école nationale supérieure des télécommunications (ce dernier transfert devait faire l'objet d'une révision en 1975).

4. En octobre 1969, le gouvernement accentuait cette politique en décidant, notamment, la réalisation d'un réseau expérimental de transmissions de données à très grandes vitesses, reliant Paris et la Bretagne.

5. En mai 1971, étaient approuvés le principe et les modalités de l'implantation à Rennes de l'option informatique de l'école nationale supérieure des télécommunications et du C.C.E.T.T.

6. Après la réforme de l'O.R.T.F., en 1974, l'interlocuteur des P.T.T. dans le cadre du C.C.E.T.T. devenait la « Télédiffusion de France », établissement public de l'Etat.

7. Le 11 avril 1975, le comité interministériel de l'aménagement du territoire décidait la décentralisation à Rennes du service de Téléinformatique.

cien abattoir), qu'ont été édifiés les locaux remarquables, communs aux télécommunications et au C.C.E.T.T. Celui-ci devait, dans les projets, quitter ces locaux pour s'implanter à Cesson, sur la Z.A.C. districale de Coësmes. Après son départ de la Mabilais, le service de téléinformatique devait prendre sa place. Ainsi Rennes, progressivement, jouerait le rôle important qui, dans notre esprit, lui était assigné.

« Fin février 1977, le comité interministériel prenait officiellement la décision attendue et confirmait le transfert à Cesson du C.C.E.T.T. dans de nouveaux bâtiments à construire, susceptibles d'accueillir 450 personnes. C'était l'aboutissement définitif des conversations et opérations engagées depuis 1971. »

Tout cela remis en cause : c'est d'une gravité exceptionnelle

Et voici la conclusion de M. Henri Fréville, qui examine l'avenir, après les attentats successifs :

« La question maintenant posée est la suivante : les énormes dégâts subis, l'incertitude et la précarité évidente de réalisations de l'espèce en Bretagne, ne risquent-elles pas de compromettre définitivement les résultats attendus ?

« Que va faire, dans ces conditions, l'établissement public « Télévision de France » dont les pertes sont lourdes et le capital restreint ?

« Les implantations d'industries de haute technicité en informatique et télécommunications ne risquent-elles pas d'être différées ou, à tout jamais annulées ?

« Je pose ces questions avec sévérité et objectivité, sans aucun esprit polémique mais j'avoue être infiniment troublé par ce qui survient.

« Négociations nombreuses, création de la ZAC districale de Coësmes, études sans nombre menées à bien, tout cela remis en cause. C'est là chose d'une gravité exceptionnelle.

Des retombées cruciales pour l'économie bretonne

« Toute une série d'autres mesures complémentaires avaient été prises, au cours de ces années, jusqu'en 1976, sur lesquelles je ne m'étendrai pas mais qui, dans leur tout, sont cruciales, par leurs effets cumulés, pour l'économie bretonne tout entière, par les postes qui devront être créés et les retombées industrielles de grande qualité qui ne peuvent manquer d'en résulter. »

« Au cours des 12 dernières années, mes collègues des deux dernières municipalités et moi-même avons travaillé sans relâche, pour l'heureux aboutissement de ces entreprises. Pour les télécommunications et le C.C.E.T.T., nous avons trouvé chez tous leurs responsables un concours désintéressé et efficace. C'est sur le terrain municipal de la Mabilais (an-

OF du 16/6/77

35 – Ille-et-Vilaine

L'attentat contre le C.C.E.T.T.

Une question écrite au Premier ministre

PARIS. — M. Jacques Cressard (R.P.R.) dans une question écrite au Premier ministre, s'enquiert des suites que le gouvernement entend donner à l'attentat commis à Rennes contre le Centre de recherches commun à la télé-diffusion France et au ministère des Postes et Télécommunications, dans la nuit du 11 au 12 juin.

Cet attentat, écrit-il, a été revendiqué par le F.L.B.-A.R.B. qui pour la troisième fois s'attaque à des centres qui symbolisent la volonté gouvernementale de dé-

velopper la recherche et l'industrie de l'électronique en Bretagne. L'opinion publique bretonne connaît les principaux inspirateurs du soit-disant front de libération.

Ces inspirateurs semblent bénéfier, écrit encore M. Cressard, d'une certaine indifférence dans les enquêtes des autorités judiciaires. Il serait plus utile, conclut-il, de les poursuivre, plutôt que de poursuivre les manipulateurs de bombes qui ne sont finalement que des individus eux-mêmes manipulés ».

Après l'attentat OF du 21/6/77 contre le C.C.E.T.T.

Le CO.B.A.R. : lutte contre la répression

A la suite de l'attentat commis contre le C.C.E.T.T. et revendiqué par le F.L.B., le Comité breton anti-répression publie un communiqué dans lequel, sans approuver de tels actes, il s'inquiète de certaines réactions et commentaires qui ont suivi : le CO BAR notamment dénonce l'intervention de M. Cressard comme « la reconnaissance officielle du délit d'opinion » (exemple : les militants bretons inquiétés par la police sur la seule

foi des opinions qu'ils affichent).

D'autre part, le CO.B.A.R. fustige M. Fréville et affirme que la dégradation de l'emploi et de la situation économique sont le fait des notables.

Enfin, le CO.B.A.R. « appelle les travailleurs bretons à renforcer la lutte contre la répression qui s'abat contre la surexploitation économique et la domination culturelle de la Bretagne ».

C.G.T. et C.F.D.T. du C.C.E.T.T.

Après l'attentat sur les installations techniques du C.C.E.T.T., les sections syndicales de ce centre « s'interrogent sur les conséquences importantes qu'un tel acte, revendiqué par le F.L.B.-A.R.B., pourrait entraîner pour l'avenir de la région rennaise et la Bretagne. Déjà un communiqué publié par la direction générale de T.D.F. (Télé-diffusion de France) montre la fragilité des perspectives de développement du centre, malgré les décisions importantes, dont l'implantation du C.C.E.T.T. à Cesson, annoncées par le président de la République, lors de son voyage en Bretagne ».

Les sections syndicales « sont conscientes que l'action de quelques irresponsables peut réduire

à néant l'effort de tous ceux, Bretons pour la plupart au C.C.E.T.T., qui concourent au développement de la région. Aucune organisation ne peut faire croire que, par un tel acte, elle défend l'intérêt économique, politique et culturel de la Bretagne ».

Lors d'une entrevue avec M. Hervé, maire de Rennes, les sections syndicales ont eu l'assurance que la municipalité se préoccupait de la promotion du secteur électronique dans la région de Rennes.

Avis divers



TéléDiffusion de France
établissement public de l'Etat

DÉLÉGATION A L'INFORMATION

TELEDIFFUSION DE FRANCE Communiqué :

=====
Un grave attentat a été commis dans la nuit du 11 au 12 juin contre les installations du C.C.E.T.T. (Centre Commun d'Etudes de Télévision et Télécommunications, filiale de T.D.F. et P.T.T.), à Cesson, près de Rennes.

Un bâtiment et un camion laboratoire ont été endommagés. Surtout, un matériel très sophistiqué et de prix élevé a été détruit. Ce matériel était en grande partie destiné à équiper les réseaux d'antennes communautaires (dont l'Est, en particulier, a un besoin urgent pour améliorer les conditions de réception de la Télévision). Leur mise en service sera, de ce fait, retardée.

Le remplacement du matériel détruit exigera beaucoup de temps et de moyens. La perte financière représente environ 5 millions de Francs. Venant après l'attentat de Roc Trédudon qui avait coûté 15 millions de Francs (et avait été la cause indirecte de la mort d'un agent de T.D.F.), le plastique de Cesson porte à 2 milliards d'anciens Francs, le total des sommes gaspillées au détriment de la population française toute entière.

De même, la disparition des appareils ne sera pas sans conséquence sur les activités du C.C.E.T.T. à Rennes, dont une partie du personnel se trouve privé de son instrument de travail.

T.D.F. s'interroge sur l'opportunité de reconstituer et de développer un centre d'étude assurant des missions d'intérêt national dans une région où ses installations semblent être l'une des cibles favorites des extrémistes.

T.D.F.

Siège social : 10, rue d'Oradour-sur-Glane - 75732 PARIS Cedex 15 - RC Paris B 301499524
Correspondance à adresser : 21-27, RUE BARBES - B.P. 518 - 92542 MONTROUGE CEDEX - TEL. 657.11.15 - TELEX 250738 F



clt donner Cesson
Confédération Française Démocratique du Travail (C.M.T.)

SYNDICAT DES P. T. T. D'ILLE-ET-VILAINE

Cale de la Barbotière
35100 RENNES
Tél. : (99) 36.82.34

RENNES le 21 JUIN 1977



Monsieur le Directeur du CCETT
Rue de la Mabilais
RENNES

Nous vous prions de trouver ci joint, pour information,
copie du communiqué adressé aux agences de presse à l'issue de
l'attentat commis au CCETT dans la nuit du 11 au 12 juin.

Cette prise de position n'a été reprise que partiellement
dans la presse locale.

Veuillez croire, Monsieur le Directeur, à l'assurance de
nos sentiments respectueux.

Le Secrétaire Départemental :


M. Le Maou



Confédération Française Démocratique du Travail (C.M.T.)

SYNDICAT DES P. T. T. D'ILLE-ET-VILAINE

Cafe de la Barbotière
35100 RENNES

Tél. : (99) 36.82.34

COMMUNIQUE :

APRES L'ATTENTAT COMMIS CONTRE LE CENTRE COMMUN D'ETUDES
en TELEVISION et R TELECOMMUNICATIONS :

L'attentat commis contre le centre de Cesson soulève l'indignation des Travailleurs

En effet, quel intérêt stratégique peut présenter un tel acte, sachant que le CCETT a pour seule vocation de préparer l'audiovisuel de demain ?

Certes, les moyens audiovisuels qui vont se développer prochainement peuvent être confisqués au seul bénéfice du pouvoir centralisateur. Mais, il s'agit là d'un problème national nécessitant un large débat. Ce n'est pas le plastique d'un centre de recherches techniques qui le résoudra.

Alors pourquoi cet acte absurde qui va porter préjudice aux travailleurs du Centre ?

La recherche d'une explication ne peut aboutir qu'à la volonté délibérée de détruire en utilisant le spectaculaire. A moins, qu'il ne s'agisse d'une provocation !

Le Syndicat C.F.D.T. des P.T.T. condamne de tels actes qui ne peuvent déboucher que sur une volonté d'empêcher toute évolution démocratique normale.

RENNES le 13 juin 1977.-